

**Ville de 37150 BLERE**

**PROCES - VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2009**

**Etaient présents :** M. CHAUVEL Régis, M. GAUTHIER Robert, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. REUILLON Jacques, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, M. VERDON Richard, M. CANTIN Christian, Mme THIBAUT Christine, Mme BABY Claudine, M. RAFEL Jean Serge, Mme PALISSEAU Laetitia, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, M. OMONT Jean-Claude.

**Absents excusés :** M. FORTIER Georges (*pouvoir à M. CHAUVEL*), M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme THOMASSIN Sylvie, Mlle MORISSET Carole, Mme BERTHELOT Isabelle, M. DEJUST Jean-François (*pouvoir à Mme LOISEAU*), Mme DALAUDIER Nicole (*pouvoir à M. OMONT*)

**En l'absence de Monsieur le Maire, M. CHAUVEL, Premier Adjoint, assure la Présidence. Il déclare la séance ouverte à 20h30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. M. Marcel BISSON est nommé secrétaire.**

**POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 25.06.2009**

Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**POINT II – COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

**① COMMISSION CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT - AFFAIRES CULTURELLES**

**DU 30 JUIN 2009**

**ORDRE DU JOUR : REFLEXION SUR LE DEVENIR DU CAMPING**

Un état des lieux est fait (nombre d'emplacements, nombre de blocs sanitaires, dates d'ouverture et de fermeture.)

Une information est donnée sur la gestion des campings alentour.  
La commission souhaite aller visiter les campings de Montlouis (délégation de service public), Veigné (idem Montlouis) et Amboise (gestion municipale) (Visite programmée le 31 Août 2009)

Une enquête de satisfaction sera organisée après mise au point du questionnaire.

Rendez-vous est pris vers le mois d'Octobre, après la fermeture du camping pour le bilan.

- Afin d'étudier toutes les hypothèses pour le devenir du camping, Mme BAROU précise que des visites de campings sont programmées avec sa commission en août : Montlouis, Amboise, Veigné.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.
- Réflexion de M. BEAUGE sur le manque d'activités autour du camping et sur l'absence de tarifs préférentiels d'accès à la piscine communautaire.
- M. OMONT pense que l'enquête de satisfaction est une bonne idée qu'il faut mettre en application rapidement. Mme BAROU lui précise que les questionnaires seront à disposition des campeurs dès la fin de semaine.
- Intervention de M. REUILLON pour l'animation proposée dans le cadre du week-end de braderie – brocante. Il s'agit d'un quartet de Jazz. Le montant de la prestation est de 500 € auquel se rajoute le GUSO.

## ② COMMISSION D'URBANISME du Mercredi 8 juillet 2009

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du POS	AVIS DE LA COMMISSION
PC	THIERCELIN CARL	MAISON BUREAUX OSSATURE BOIS	RUE ALFRED NOBEL	ZM 287	UC	Incomplet
PC Mo dif	GUINCHARD ARNAUD	POSE DE PANNEAU SOLAIRE	RUE DE MALETRENNE	ZL 747	UB	FAVORABLE
PC Mo dif	PIRES ANTONIO	MODIFICATION SUR HABITATION	VARENNE	ZL 385-386	UB a	FAVORABLE
PD	NEGRE ROMAIN	DEMOLITION PARTIE BATIMENT OSSATURE BOIS	33 RUE DE TOURS	AB 59	UB b i	FAVORABLE
DP	GIRARD MARGUERITE	RAVALEMENT PIGNON	9 RUE DU CLOS FERRAND	ZL 539 403 405	UB a	FAVORABLE
DP	AUBERT JEAN	POSE DE STORE	5 RUE DU 8 MAI RESIDENCE LA PLAGE		UA b i	FAVORABLE s/reserve avis ABF
DP	HUBERT NATHALIE	CLOTURE	41 AVENUE DE L AUVERDIERE	ZI 1062	UB	FAVORABLE
DP	LANNIER ANIELLA	PREAU	15 RUE DE LA VARENNE	ZL 396 397 398 643	UB a	DEFAVORABLE Extension tuiles
CU A	ETUDE MODOT	INFORMATIF	13 MAIL VICTOR HUGO	AE 463	UA i	Informé
CU A	ETUDE DELPECH	INFORMATIF	3 RUE DES MAISONS ROUGES	ZI 699	UB	Informé
CU B	MAISONS DE STEPHANIE	OPERATIONNEL DIVISION EN 2 LOTS	ROUTE DU VAU	YW 51	NB / NC	FAVORABLE S/reserve distance de 40 m par rapport au ruisseau

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

Les avis sont donnés sous réserve de l'instruction par la DDE

. M. CHAUVEL donne des précisions sur le permis de construire Thiercelin dont la demande était incomplète.

\* **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

.../...

**③ COMMISSION CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT**

**CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

**Visite des réalisations par le Jury les 9 et 10 juillet 2009**

Les membres de la commission élargie ont parcouru les rues de la ville et des villages. Outre la quantité de fleurs, la qualité des plantations, l'état de l'environnement général, l'harmonie des couleurs, l'originalité des présentations et la qualité de l'ensemble ont été les critères de sélection des lauréats.

Les conditions climatiques n'ont, cette année encore, pas été favorables à l'épanouissement de la végétation, mais malgré cela les membres du jury ont pu admirer de très belles présentations.

Les jardiniers de nos services sont également à féliciter pour la qualité de leur travail, l'harmonie des présentations et la créativité dont ils font preuve.

<b>MAISONS FLEURIES AVEC JARDINS</b>			
<b>CLASS.</b>	<b>NOMS</b>	<b>ADRESSES</b>	
1	Mme BLANCHARD Suzanne	MALMORT	
2	M. Mme CHAMPION Jean-Michel	LA BINETTERIE	
3	M. Mme COURTIN Jean-Claude	RUE DE LA VERRONNERIE	
4	M. Mme LEMEUNIER	RUE DU 18 JUIN	
5	Mme PICHON	7, IMPASSE DES REGAINS	
6	M. Mme MAISON	LA BINETTERIE	
7	M. Mme MEIGNANT Jacky	5, RUE DE LA GATINE	
8	M. Mme ACCARY	LA HAUTE ROCHE	
8	M. Mme BENOIT Claude	31, RUE DE LA FONTAINE ST MARTIN	
9	Mme BERTRAND	LA SICARDIERE	
10	M. Mme PILLAULT	30, RUE DU 18 JUIN	

<b>MAISONS AVEC COURS FLEURIES</b>			
<b>CLST</b>	<b>NOMS</b>	<b>ADRESSES</b>	
1	Mme CANTIN Lucette	LE CENDRIER	
2	Mme BOULAY	LES MORINS	
3	M. Mme DEBOURG Jean-Pierre	46, RUE DU 11 NOVEMBRE	
4	M. Mme MOREAU Jacques	LES OUCHES	
5	M. Mme PERRIGAULT Jean	12, rue du 18 juin	
6	M. Mme TILLET Guy	9, RUE DE LA CHAMPEIGNE	
6	M. Mme GIBERT Rémy	LA BINETTERIE	
8	M. Mme CHARTIER Raymond	RUE ST EXUPERY	
9	M. Mme MASSON	LA BINETTERIE	
10	M. Mme MONMELIEN	5, RUE DES CHANDOUINS	

<b>MAISONS AVEC BALCONS FLEURIS</b>			
<b>CLST</b>	<b>NOMS</b>	<b>ADRESSES</b>	
1	Mme ADAM Monique	RUE CROIX DE BEAUCHENE	
2	M. Mme PION Georges	18, RUE DU VAUGERIN	
3	M. Mme DETRAUX	25, RUE DE LA VASSELIERE	
4	M. FOULON Serge	25, RUE FLEMING	
5	M. Mme DOUARD Jean	12, route de TOURS	
6	M. Mme RENOU Jean	27 RUE FLEMING	
7	M. Mme CHAUVEAU Michel	36, Avenue du 11 NOVEMBRE	
8	M. Mme BUREAU Paul	8, RUE DU REFLESSOIR	
9	M. DUTRIEUX Jean Marc	ANGLE IMPASSE DES REGAINS	
10	M. Mme BERNARD Michel	29, rue de VAULOGER	

<b>JARDINS FAMILIAUX</b>		
<b>Clsmt</b>	<b>N° jardin</b>	<b>NOMS</b>
1	11	Christian DAVEAU
2	6	Patrick LERAY
3	9	Gilles HODIMONT
4	2	Jean Paul LOUVRIER
5	12	Joseph FRANCOMME
6	1	Léon GUILLEMET

- Mme BAROU précise que la remise des prix des maisons fleuries aura lieu en octobre 2009.
- A la demande de M. OMONT, Mme BAROU fait un point sur le dossier de la construction des serres : la plate-forme est réalisée, la pose de la structure sera terminée fin juillet.

**\*\*\* Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

### **POINT III – POINTS FINANCIERS – Commission de finances du 15 juillet 2009**

La commission de finances s'est réunie pour examiner les points financiers qui sont à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les observations, commentaires et propositions de la commission sont mentionnés dans les développements ci-dessous.

#### **1. SCOLARISATION DES ENFANTS HORS COMMUNE – ANNEE SCOLAIRE 2008/2009 - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement**

.../...

M. CHAUVEL présente les bilans 2008 sur la gestion scolaire. Ces bilans nous donnent le coût d'un élève de maternelle et d'un élève de primaire, pour ensuite calculer la participation des communes extérieures.

Le coût s'élève à 1254 € pour un enfant de maternelle. Les dépenses d'exploitation sont en baisse par rapport à l'année 2007 mais les membres de la Commission s'interrogent malgré tout sur l'évolution de certains postes :

- **chauffage / gaz** : consommation 2008 normale, c'est l'année 2007 qui était une exception
- **fournitures scolaires** : augmentation des dépenses malgré une baisse des effectifs, qui s'explique par une volonté de la Directrice de consommer l'important reliquat 2007 en renouvelant son matériel
- **maintenance** : une année complète de maintenance chauffage avec DALKIA / 6 mois en 2007
- **charges de personnel** : départs en retraite de 2 agents, remplacés par des titulaires classés à un échelon inférieur

Le coût d'un élève de primaire s'élève à 329 €. A l'inverse de l'école maternelle, les dépenses ont augmenté par rapport à 2007 (les explications figurent sur le bilan) et les recettes diminuent, d'où un coût par élève plus important.

→ Sans autre commentaire, la commission valide ces chiffres. Le Conseil Municipal doit à son tour se prononcer.

Concernant la réciprocité qui existe avec certaines communes, la commission des affaires scolaires va étudier une éventuelle modification du système en place, qui est le suivant :

- franchise de 3 élèves pour les communes de – 1 500 habitants
- franchise de 5 élèves pour les communes de + 1 500 habitants

La franchise s'entend élèves de maternelle et primaire confondus (hors CLIS) alors que nous avons un coût différent pour chaque école. Ceci entraîne une difficulté d'application du système, d'où une nécessaire modification.

- **M. OMONT demande des précisions sur les franchises d'élèves des communes extérieures.**
- **Mme DUFRAISSE répond que le système sera de nouveau étudié en commission afin de permettre l'adéquation entre les élèves de maternelle et du primaire.**

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## **2. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE STE JEANNE D'ARC – ANNEE 2010**

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le montant de la participation versée à l'école privée Ste Jeanne d'Arc, pour les enfants domiciliés à Bléré. Cette participation est calculée à partir du coût moyen d'un élève inscrit à l'école publique, soit :

- 1 254 € par élève de maternelle
- 329 € par élève de primaire

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

### 3. GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE – TARIFS 2009/2010

M. CHAUVEL présente le bilan 2008 de la garderie. Le déficit a augmenté mais il s'explique principalement par une régularisation des consommations de gaz non facturées entre 2006 et 2007.

La commission propose une hausse des tarifs d'environ 2% - M. OMONT propose 1%, équivalent à l'augmentation du SMIC.

→ Les membres de la commission valident l'augmentation de 2% ; les nouveaux tarifs sont indiqués sur le bilan. Le Conseil Municipal doit statuer sur les propositions de la commission.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des votants (3 abstentions : M. BEAUGE, M. OMONT, Mme DALAUDIER).**

Concernant le transport scolaire, le déficit a diminué mais nous avons moins d'enfants transportés. Quoiqu'il en soit, les tarifs sont plafonnés par le Conseil Général à 100 € par an et par enfant.

→ En conséquence, les membres de la commission proposent de maintenir les tarifs actuels pour la rentrée de septembre. Le Conseil Municipal doit se prononcer.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

### 4. MAISON DE LA PETITE ENFANCE + RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES **Subvention d'équilibre 2008 et acompte sur subvention 2009** **Répartition du déficit du RAM entre les communes adhérentes**

Subvention d'équilibre : la structure est gérée par le Centre socio-culturel et la Commune verse une subvention annuelle pour chaque domaine d'activité. Le Conseil avait adopté le principe d'un acompte de 50% sur le déficit prévisionnel l'année N et une régularisation en N+1. Les chiffres sont les suivants :

	<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>RAM</b>
<b>Déficit / subvention réelle 2007</b>	20 632,00	3 112,00
<b>Acompte versé en 2007</b>	37 230,00	3 390,00
<b>Trop versé</b>	<b>-16 598,00</b>	<b>-818,00</b>
Le Conseil avait décidé le 07/02/08 que le trop versé au titre de l'année 2007 ferait office d'acompte sur la subvention 2008		
<b>Déficit / subvention réelle 2008</b>	15 755,00	8 888,65
<b>A verser pour l'équilibre 2008</b>	<b>- 843,00</b>	<b>8 070,65</b>
Soit une subvention d'équilibre 2008 de <b>7 227,65 €</b>		
<b>Subvention prévisionnelle 2009</b>	43 637,00	11 885,00
<b>Proposition d'acompte (50%)</b>	<b>21 818,00</b>	<b>5 942,00</b>

M. REUILLON précise que l'augmentation du "déficit" du RAM correspond au passage à temps complet de l'animatrice, approuvé par l'ensemble des communes adhérentes.

→ Les membres de la commission soulignent la bonne gestion des 2 services et valident les montants des subventions. Le Conseil doit se prononcer.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

Répartition du déficit du RAM : chaque commune adhérente participe aux frais de fonctionnement du service en remboursant à la Commune de Bléré les dépenses non financées par la Caisse d'Allocations Familiales.

### CONTRAT ENFANCE JEUNESSE EXERCICE 2008

	Subvention d'équilibre	Charges sur bâtiment	Charges totales	Rembt CAF (55%)	Charges nettes pour la commune
Multi accueil	15 755,00	16 749,00	32 504,00	17 877,20	14 626,80
RAM	8 888,65	4 188,00	13 076,65	7 192,16	5 884,49
<b>Total</b>	<b>24 643,65</b>	<b>20 937,00</b>	<b>45 580,65</b>	<b>25 069,36</b>	<b>20 511,29</b>

### REPARTITION DU DEFICIT DU RAM ENTRE LES COMMUNES ADHERENTES

Commune	Nb assist. maternelles	Part fixe	Part variable	Total
Bléré	47	14,00	1 995,06	2 009,06
La Croix en Trne	23	14,00	976,31	990,31
Courçay	9	14,00	382,03	396,03
Chenonceaux	2	14,00	84,90	98,90
Chisseaux	4	14,00	169,79	183,79
Cigogné	2	14,00	84,90	98,90
Francueil	15	14,00	636,72	650,72
Civray	20	14,00	848,96	862,96
Epeigné les Bois	2	14,00	84,90	98,90
Sublaines	1	14,00	42,45	56,45
Luzillé	10	14,00	424,48	438,48
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>154,00</b>	<b>5 730,49</b>	<b>5 884,49</b>

Charge à répartir : 5 884,49  
 Déduction part fixe : 154,00  
 Solde / part variable : 5 730,49  
 (au prorata du nombre d'assistantes maternelles de chaque commune)

→ Les membres de la commission approuvent cette répartition. Le Conseil doit se prononcer.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## 5. DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 - Budget de la Commune et du service eau

Commune : M. CHAUVEL présente la décision modificative qui prévoit des ajustements de crédits entre opérations, et la création d'une opération "rue de Loches" pour les honoraires du maître d'œuvre.

**BUDGET COMMUNE**  
**Décision modificative n° 1**

Imputation	Nature dépenses	Dépenses			Recettes			Nature recettes	Imputation
		BP	DM	Total	BP	DM	Total		
<b>Section d'investissement</b>									
							0,00	Virement de la section de fonct	O21
<b>Opération 68 : moulin des Aigremonts</b>									
2313	Travaux	40 000,00	50 000,00	90 000,00					
<b>Opération 70 : restauration de l'orgue</b>									
2315	Travaux	37 000,00	2 000,00	39 000,00					
<b>Opération 88 : rue de Loches + mail Victor Hugo</b>									
2315	Honoraires	0,00	5 700,00 4 300,00	10 000,00					
<b>Opération 98 : acquisitions foncières</b>									
2138	Acquisitions foncières	200 000,00	-50 000,00 -2 000,00 -4 300,00	143 700,00					
<b>Opération 97 : travaux divers</b>									
					0,00	5 700,00	5 700,00	Virement honoraires rue de Loches	2315
			5 700,00			5 700,00			
									<b>0,00</b>
	<b>Total DM</b>		<b>5 700,00</b>			<b>5 700,00</b>		<b>Total DM</b>	
									<b>0,00</b>

Service eau : la DM est nécessaire pour des opérations comptables de mise à jour de l'inventaire, et pour régulariser la redevance pollution. En effet, le mode de calcul de cette redevance a changé et la Commune doit 3 200 € à l'Agence de l'eau au titre des années 2006 et 2007. Il faut préciser que c'est la collectivité qui doit cette redevance et non le délégataire du service.

**BUDGET EAU**  
**Décision modificative n° 1**

Imputation	Nature dépenses	Dépenses			Recettes			Nature recettes	Imputation
		BP	DM	Total	BP	DM	Total		
<b>Section de fonctionnement</b>									
675	Valeur comptable des immo.	0,00	12 000,00	12 000,00					
678	Dépenses exceptionnelles	0,00	3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00	Surtaxe	70111
O23	Virement en section d'invest	204 598,00	-12 000,00 3 200,00	192 598,00					
						3 200,00			
									<b>0,00</b>



## **8. PARKING RUE BELLE - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 juillet pour le compte rendu d'analyse des offres.

5 lots sur les 6 de la consultation sont attribués. Le lot n° 5 – maçonnerie – a été déclaré infructueux par la CAO au motif que les offres étaient le double de l'estimatif. Les prestations techniques vont être modifiées et une nouvelle consultation sera lancée.

<b>Désignation du lot</b>	<b>Entreprise titulaire</b>	<b>Montant HT</b>
Lot 1 : terrassement – VRD	EUROVIA 37303 JOUE LES TOURS	143 254,30 €
Lot 2 – éclairage public	CITEOS 37250 SORIGNY	25 850,00 €
Lot 3 – espaces verts	GEOSPORT 41150 CHOUZY S/ CISSE	8 810,00 €
Lot 4 – charpente/couverture	LELOUP 37150 BLERE	9 390,00 €
Lot 6 – démolition	GARCIA FRERES 37700 LA VILLE AUX DAMES	30 846,00 €

Soit un total de **218 150,30 € HT** pour ces 5 lots

Le Conseil Municipal doit délibérer et autoriser le Maire à signer le marché.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## **POINT IV. CREATION DE DEUX POSTES A LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE 2009– 2010**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création de deux postes à temps non complet à la garderie péri-scolaire pour assurer la surveillance et l'entretien des locaux en complément des agents titulaires en poste.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## **POINT V. AVIS DU CONSEIL SUR LE PLAN REGIONAL POUR LA QUALITE DE L'AIR**

En application de l'article R.222.6 du Code de l'Environnement, le Conseil Régional soumet, pour avis, le projet du Plan Régional pour la Qualité de l'air à l'ensemble des conseils municipaux des communes de la Région.

Le document résumant ce plan régional peut être consulté sur le site même de la Région [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr).

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## **POINT VI. MODIFICATION DES STATUTS DU SICALA – Avis du Conseil**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts du SICALA.

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité sur la modification des statuts.**

.../...

**POINT VII - QUESTIONS DIVERSES** : Comptes-rendus des différents syndicats, E.P.C.I. Communauté de Communes et Comités de quartiers.

- Mme BAROU dit que la Communauté de Communes organise une journée de nettoyage le samedi 10 octobre 2009.
- M. GAUTHIER fait le point sur les travaux d'entretien du gymnase communautaire et espère que les utilisateurs seront respectueux des équipements rénovés.
- Il précise que le dossier Gendarmerie a été validé par le Ministère. L'A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) est accepté et l'A.P.D. (Avant-Projet Détaillé) est en cours.
- Il confirme que la SOGAREP souhaite rester sur place et demande un agrandissement de ses locaux.

. Actes de vandalisme au gymnase et dans les écoles.

M. GAUTHIER évoque à nouveau l'installation de caméras de surveillance.

M. BEAUGE dit que, concernant les écoles, l'installation d'alarmes reliées à la Gendarmerie serait peut-être à étudier (système mis à Amboise).

**Informations transmises par M. CHAUVEL**

① l'A.I.M.T. 37, organisme de Médecine du Travail, a signé le bail pour les locaux neufs de Bléré. Elle s'installe à compter d'août.

② M. CHAUVEL informe le Conseil Municipal de la mise à disposition des anciens locaux de la médecine du travail pour le cabinet qui a en charge le reclassement des salariés licenciés d'Auto-Cast.

③ M. CHAUVEL donne lecture de la lettre que M. le Maire a adressée au Préfet pour les problèmes engendrés par M. KLEIN. Il précise qu'une copie a été envoyée au Procureur de la République.

**Question de Mme LOISEAU sur l'utilisation de chèques CESU à la garderie périscolaire**

Mme GOUGUET lui répond que pour le moment, une seule famille a demandé à utiliser cette solution. A la suite de cette demande, une affichette avait été mise à la garderie, mais aucun parent n'a manifesté son intérêt. La question peut être de nouveau étudiée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.**